

Nombre de Conseillers : en exercice /_10_/ présents /_09_/ votants /10_/

L'an deux mil quinze, le 1^{er} décembre 2015

le Conseil Municipal de la commune de SAINT-MESMIN, dûment convoqué le 23 novembre 2015, s'est réuni, en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Mr Guy BOUCHAUD, Maire.

PRESENTS : Sandra COMBY, Yvette DEVAUD, Annick JACQUET, Guy BOUCHAUD, Guy HAYE, Jean- Pierre DURAND, Pascal GERAUD, Bernard LABORIE, Frédéric LEYMARIE,

Absents : Olivier ROCHE, excusé qui a donné son pouvoir à Guy BOUCHAUD.

SECRETAIRE : Sandra COMBY

Le Maire souhaite la bienvenue à tous et les remercie pour leur présence. Il excuse l'absence d'Olivier ROCHE retenu par une autre réunion. Il demande l'ajout à l'ordre du jour d'une délibération sur « admission en non-valeur ». Cette demande est acceptée à l'unanimité.*

1/ Délibération sur admission en non-valeur.

Le Maire présente un document du percepteur qui fait état de créances d'un montant de 3 087,47 € non payées par deux locataires du gîte communal et par un ancien locataire de la maison communale. Il précise que cette délibération a pour but de mettre à jour les comptes mais qu'elle n'empêche nullement un recouvrement ultérieur quand les redevables (actuellement insolvable) reviendront à une situation le permettant. Le Conseil accepte à l'unanimité des membres cette délibération mais demande au secrétariat de prendre de meilleures garanties sur les prochains locataires et d'exiger une attestation de domicile à la signature du contrat.

2/Délibération sur le renouvellement des contrats d'assurance sociale CNP des agents.

Le Maire rappelle que la Mairie a souscrit auprès de la CNP un contrat d'assurance complémentaire au profit des 3 employés. Ce contrat qui leur permettrait de toucher des indemnités complémentaires en cas d'accident ou de maladie grave est renouvelable tous les ans. Il demande au Conseil l'autorisation de proroger ce contrat pour 2016. Le Conseil accepte à l'unanimité des membres.

3/Bilan de la gestion de l'Etang des Forges.

Le Maire indique que la digue de l'Etang du Bas est réparée, que l'étang est plein et qu'il a été empoissonné par 600 kilos de gardons et carpes le mercredi 25 novembre. Il présente ensuite le bilan financier de la saison 2015 qui fait apparaître un léger déficit dû en partie à l'assèchement de l'Etang du bas et à sa remise en eau. Il demande ensuite de réfléchir sur la gestion future de ces deux étangs.

Après un long débat, la nécessité de poursuivre la gestion de ces deux étangs l'a emporté sur la possibilité de les remettre à l'ONF à l'issue du contrat actuellement en cours ou de les acquérir. (Des négociations dans ce sens sont déjà en cours avec l'ONF). Pour atteindre ces objectifs il est apparu nécessaire à tous de prendre les mesures suivantes : Pour la saison 2016 seul l'Etang du haut sera ouvert à la pêche, un lâcher de truites sera fait la veille de l'ouverture de la pêche et d'autres suivront dans le courant de la saison.

La pêche ne sera pas autorisée en 2016 sur l'Etang du bas afin de permettre un bon repeuplement. En 2017 la pêche sera de nouveau autorisée sur cet étang sans majoration du prix de la carte pour les pêcheurs qui ont acheté une carte de pêche pour la saison 2014-2015 et pour la saison 2015-2016. (Cela afin de remercier ces fidèles pêcheurs de la saison écoulée). Dans le futur cet avantage sera consenti à tous les pêcheurs qui justifieront d'au moins deux ans de présence continue. **Pour la saison 2015-2016 le prix des cartes et le nombre des catégories est inchangé.** Pour la saison 2016-2017 et pour ceux qui ne rempliront pas la condition des deux années le prix de la carte sera majoré d'un montant qui sera déterminé le moment venu. Le Conseil décide d'autre part d'ouvrir gratuitement la pêche aux locataires des gîtes communaux et maintient les prix préférentiels consentis aux propriétaires des autres gîtes.

4 /Bilan du LOTO.

Le Maire présente le bilan du dernier Loto qui fait apparaître un solde positif de 647 €. Les membres du Conseil décident de renouveler cette manifestation le 5 novembre 2016. Ils proposent de mettre 4 lignes au lieu de 3 ce qui offrira plus de lots aux participants.

5/Noël des Enfants.

Le Maire souhaite que les enfants puissent visiter la crèche qui est installée dans l'Eglise durant tout le mois de décembre et propose que les jouets soient distribués à cette occasion dans l'Eglise. Les membres du Conseil acceptent à l'unanimité le déroulement suivant : 18h00 goûter servi dans le Cantou, suivi de la projection du film « Les Aristochats », déplacement vers l'Eglise et distribution des cadeaux par le Père-Noël.

6/ Point sur les éoliennes.

Le Maire annonce que suite à la COP 21 ce projet est toujours d'actualité. Actuellement l'Armée de l'Air s'oppose à l'installation du parc dans la forêt de Vaux mais celui de la forêt domaniale est toujours à l'étude. Un recours a été déposé auprès du Ministère de la Défense par la société Phoebus Energy.

7/Organisation des bureaux de vote pour les régionales.

Le 6 décembre de 08h00 à 13h00 Sandra COMBY, Annick JACQUET et Olivier ROCHE

De 13h00 à 18h00 Guy HAYE, Yvette DEVAUD et Bernard LABORIE.

Le 13 décembre de 08h00 à 13 h00 Sandra COMBY, Olivier ROCHE et Fred LEYMARIE

De 13h00 à 18h00 Guy HAYE, Pascal GERAUD et Bernard LABORIE.

Mise en place du bureau, Président du Bureau Guy BOUCHAUD, Dépouillement Robert GAUTIER
scrutateurs : Michel AUMAITRE, Roger MALAVAUX et Michel NOUHAUD.

8/Point sur le financement du SDIS

Le Maire annonce que cette année la commune versera 8534 € au Service Départemental de l'Incendie et des Secours de la Dordogne. Il ajoute que ce montant est en augmentation par rapport à l'année dernière, que cela est dû à l'augmentation de notre population et à un nouveau mode de calcul adopté lors de l'Assemblée Générale du SDIS de la Dordogne.

Divers

Le Maire lit la **lettre du docteur DAL COL** qui met en garde contre la généralisation du tiers payant. Le Conseil approuve cette démarche et souligne que cette loi risque en plus de déresponsabiliser certains patients qui n'auront plus aucune démarche à effectuer et qui auront recours au médecin plus que nécessaire.

Repas des Aînés : Le Maire annonce que Rick PEYRAMAURE qui après des problèmes de santé a repris son accordéon, et il rappelle que Rick a longtemps animé cette journée. Il ajoute qu'après en avoir discuté avec Claude ROUSSEAU il l'a de nouveau choisi pour venir à SAINT-MESMIN. L'ACCA offre 12 bouteilles de Champagne.

Fusion des Communautés de Communes de LANOUAILLE et de CAUSSES et RIVIERES.

Le Maire précise que l'intégration et non la fusion (Car SAVIGNAC les EGLISES se tourne vers PERIGUEUX) des deux communautés de communes se dessine et devrait être effective au 1^{er} janvier 2017. Il ajoute que le Président de la Communauté de Communes de LANOUAILLE a, lors d'une réunion, rassuré tout le monde quant au déficit de cette comcom et au choix du nouveau Président qui se fera par élections.

Par contre le Maire n'est pas rassuré par la question sur la différence du taux d'imposition en matière foncière entre les deux comcom (environ 9 % pour LANOUAILLE et 2,6% pour CAUSSES et RIVIERES). Le Percepteur a précisé qu'il aurait un « lissage » qui devrait entraîner une augmentation de nos taxes foncières.

Le Maire a ajouté qu'il fallait déjà, penser à la création de nouvelles communes pour 2018 et il a demandé aux membres du Conseil de réfléchir avec qui fusionner (SAVIGNAC-LEDRIER, SALAGNAC ou GENIS). Pour lui la question est ouverte, il faut examiner en toute objectivité les avantages et les inconvénients de chaque option et si nécessaire avoir recours à un référendum le moment venu.

S P A N C

Bernard LABORIE a assisté à la réunion de la commission du SPANC. Il relate que quelques aménagements vont être apportés dans le formulaire de demande d'autorisation d'assainissement et annonce que le contrôle des installations existantes à SAINT-MESMIN est programmé pour 2016.

Le Maire rappelle que le but de ce contrôle sera d'exiger les mises en conformité de toutes les installations non conformes (Plus de 70 %) et il ajoute que des dérogations seront certainement accordées aux personnes âgées et aux ménages en difficulté.

Mobil-homes sur la commune.

Le Maire annonce que les services de l'Etat ont dû intervenir sur la commune pour régler des problèmes d'urbanisme et qu'à cette occasion ils ont relevé la présence de plusieurs mobil-homes implantés ou stationnés sans autorisation. Il ajoute que suite à cela ces services ont mis en demeure les propriétaires d'enlever ces habitations légères avant le 30 avril.

Il précise qu'il a contacté les services concernés pour obtenir des dérogations mais en vain car les mesures prises à SAINT-MESMIN sont actuellement en cours ailleurs en Dordogne, elles vont se généraliser sur toutes les communes et seront étendues aux autres départements.

La Préfecture répond que seule une modification des lois ALLUR et NOTRE pourrait interrompre ce processus mais ce n'est pas d'actualité.

Le Maire ajoute qu'il ne peut pas donner d'autorisation car la loi précise en effet que sauf exception les mobil-homes doivent être stationnés ou installés dans des zones où le camping est autorisé.

Les caravanes quant à elles peuvent être stationnées près des résidences principales.

L'ordre du jour étant épuisé la fin de la réunion a lieu à 00h15.

Le Maire Guy BOUCHAUD